

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 28 mai 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient
présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Monsieur Etienne WOLF ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Suzanne KEMPF ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY
- Excusé(s) : Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Françoise BUFFET
- Absent(s) : Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Denis SCHULTZ
- Rapporteur : Madame Stéphanie KOCHERT

N° CP/2018/135 - 44010 - Engagement des jeunes
Proposition d'engagement du Département en faveur de
l'accueil de jeunes en service civique

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide :

- de déposer un dossier auprès de l'Agence du Service Civique en vue d'obtenir le renouvellement de l'agrément du Département du Bas-Rhin au titre de l'engagement de service civique ;
- d'accueillir, au titre d'un engagement de service civique, des jeunes de 16 à 25 ans ou de 16 à 30 ans s'ils sont en situation de handicap, dans la limite de 50 volontaires pour des missions d'intérêt général telles que définies à l'article L.120-1 -I. du code du service national ;
- que les missions effectuées par les jeunes volontaires en service civique dans les services du Département devront notamment couvrir les champs suivants :
 - o solidarité et lutte contre l'exclusion,
 - o éducation à la santé et promotion de la santé des jeunes,
 - o éducation pour tous et accès aux pratiques culturelles et sportives,
 - o pédagogie du développement durable,
 - o mémoire et citoyenneté,

Elle autorise par ailleurs son président à signer la demande de renouvellement d'agrément.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20180528-lmc1117980-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 01/06/18